

Guide d'intervention contre la maltraitance envers les aînés



Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

Les fournisseurs de soins de santé ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la maltraitance envers les aînés. Ils doivent être capables de reconnaître quand des interventions critiques sont nécessaires et savoir comment avoir rapidement et efficacement accès à des ressources. Les fournisseurs peuvent utiliser cet outil de dépistage pour faciliter leurs interventions.

Maltraitance soupçonnée ou divulguée envers des aînés

Évaluez la gravité de la situation.

- La personne âgée est-elle en sécurité dans son environnement actuel?
- Un traitement médical est-il nécessaire?
- Une infraction criminelle a-t-elle été commise?
- Y a-t-il des indicateurs que l'aidant naturel a besoin de soutien?

Signalement obligatoire

Le signalement est obligatoire si des mauvais traitements ont été commis dans un établissement de SLD ou une maison de retraite.

Ligne ACTION des Soins de longue durée

1 866 434-0144 | www.health.gov.on.ca

Office de réglementation des maisons de retraite

1 855 ASK-RHRA | 1 855 275-7472 | www.rhra.ca/fr

Une intervention immédiate est-elle nécessaire en raison de risques imminents pour la sécurité ou de préjudices pour la personne âgée?

OUI

Appelez les Services d'urgence (police, pompiers, ambulance) au **911**

Rapport au superviseur ou au gestionnaire pour l'informer de la situation et des mesures à prendre.

NON

La personne âgée est-elle apte à prendre des décisions pertinentes dans cette situation?

Qui peut évaluer la capacité de la personne? Services de soutien à domicile et communautaires (décisions de placement), évaluateurs de la capacité, psychiatres, médecins, gériatre

APTE

L'aîné ou le fondé de pouvoir consent-il à recevoir une aide?

Discutez des options, évaluez les risques et tenez compte des questions de confidentialité si un interprète est nécessaire

OUI

Orientez la personne vers les services de soutien, organisez l'assistance et défendez les intérêts de la personne, le cas échéant. (Voir la liste des Services de soutien à la page suivante)

NON

Si le fondé de pouvoir refuse les services et que la personne âgée court un grave risque de préjudice, appelez la police ou le Bureau du Tuteur et curateur public.

Orientez la personne âgée vers des organismes de soutien pour obtenir une aide supplémentaire. (Voir la Liste de référence à la page suivante)

INAPTE

Existe-t-il un fondé de pouvoir ou un mandataire spécial?

NON

Discutez des préoccupations concernant la sécurité de l'aîné et ses risques avec :

Bureau du Tuteur et curateur public
1 800 366-0335

Ligne ACTION des Soins de longue durée
1 866 434-0144

Office de réglementation des maisons de retraite
1 855 275-7472

Mesures d'intervention

Services de soutien

- Hôpital/services d'urgence
- Services de soutien aux soins à domicile et aux soins communautaires
- Placement dans un lit de crise / refuge
- Services d'aide aux victimes
- Société Alzheimer de l'Ontario (Premier lien, soutien aux proches aidants)
- Services de santé mentale/unités mobiles de crise
- Réseau ontarien des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale
- Services juridiques
- Service Canada (Pensions)

Liste de référence

- Ligne d'assistance aux personnes âgées : **1 866 299-1011**
- Service Ontario : **1 800 267-8097**
- 211 Ontario : **211**
- Ligne d'aide de l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario : **1 833 416-2273**
- Talk4Healing : **1 855 554-HEAL (4325)**
- Ligne Info - Personnes âgées : **1 888 910-1999**
- Ligne d'aide aux victimes : **1 888 579-2888**

La maltraitance envers les aînés nécessite à la fois des mesures d'intervention et de prévention.

Nous avons besoin d'un soutien social, comme des services communautaires pour accroître nos liens sociaux et réduire le risque de maltraitance et de négligence. Les fournisseurs de soins de santé peuvent contribuer à cet effort en comprenant les facteurs de risque de maltraitance envers les aînés et en atténuant les situations dangereuses avant qu'elles ne s'aggravent.

Stratégies d'intervention de suivi

- Élaborer un plan de sécurité
- Discuter des options en matière d'intervention
- Vérification du bien-être par la police
- Offrir des services de counselling pour l'aîné, l'aidant naturel ou le fondé de pouvoir
- Mettre l'aidant naturel en contact avec des programmes de soutien
- Fixer un rendez-vous avec un médecin de famille, une équipe de santé familiale ou des Services d'évaluation gériatrique
- Aiguiller vers les ressources appropriées pour discuter des options pour protéger les finances
- Proposer des options en matière de logement
- Soutien juridique et défense des droits
- Suivi auprès de l'aîné ou du fondé de pouvoir



Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

Pour plus de renseignements et des ressources :

Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

1 416 916-6728

www.eapon.ca

admin@eapon.ca

@EAPreventionON

Financé par:

Ontario 